

Règles relatives aux matches de coupe

Pour ce qui concerne la 1ère journée de coupe, les équipes seront réparties en 2 zones géographiques (zone nord et zone sud). Après les matches de poule, il sera mis fin à ces zones. Les équipes seront réparties entre la coupe challenge et la coupe consolante selon les modalités qui sont fixées chaque saison par la CTD

- Les rencontres se disputent en deux mi-temps de 40 min. Il n'y a pas de prolongations et de tirs au but lors des matches de poule
- Les matches de coupe ne peuvent pas être reportés
- Si un club à 2 équipes n'engage qu'une seule équipe, les joueurs de l'équipe n° 2 (3 joueurs au maximum) pourront renforcer la 1ère équipe. Pour un club à 3 équipes qui n'engage que 2 équipes, celles-ci pourront être renforcées à concurrence de 3 joueurs hors de leur propre liste.
- Deux équipes d'un même club ne pourront s'opposer avant les quarts de finales.
- Tout joueur doit avoir participé à au moins 2 matches (en coupe ou championnat) avant les 1/4 de finales
- Pour les matches de qualification : en cas d'égalité de score à l'issue du temps réglementaire, sont prévues des prolongations en deux mi-temps de 10 min. Si les équipes ne se sont toujours pas départagées, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but.

↳ Épreuve de tirs au but

Un tirage au sort désigne l'ordre de passage des tireurs (l'équipe désignée par le tirage au sort décide si elle tire en premier ou en second)

Les 5 joueurs désignés, en tenue et présents sur le terrain au coup de sifflet final, exécutent les tirs par alternance.

En cas d'égalité à l'issue de la première série de tirs, de nouveaux joueurs n'ayant pas participé à la série précédente, seront désignés pour exécuter l'épreuve d'élimination, dite « mort subite » (c'est-à-dire, premier tir manqué à égalité de tirs). Dans ce cas, les joueurs qui n'ont pas participé à la première série de tirs, devront passer en priorité.

- Tout forfait, déclaré ou non, entraînera un retrait de 2 points au championnat (voir règlement sportif)
- Si le terrain est impraticable, inversion des terrains. En cas d'impossibilité : terrain neutre désigné par la commission. Dans tous les cas, prévenir le responsable 48 h à l'avance. C'est la commission qui fixera une nouvelle date pour le match reporté et qui avisera les clubs concernés
- Comptabilisation des points : victoire à 4 points, nul à 2 points et défaite à 1 point
Les ex aequos seront départagés successivement par le nombre de points, le goal-average particulier, le goal-average général, la meilleure attaque, la meilleure défense, le nombre de cartons rouges, puis de cartons jaunes reçus depuis le début de saison (championnat et coupe), le montant des amendes
- - 3 cartons jaunes : 1 point de moins au classement de la coupe
- 1 carton rouge direct : 1 point de moins au classement de la coupe
Ce système de décompte de points ne s'appliquera pas aux équipes sorties vainqueurs des poules
- en cas de forfait déclaré : match perdu 3-0 et 1 pt
- en cas de forfait non déclaré : match perdu 3-0 et 0 pt
- en cas de forfait général en cours de saison : matchs perdus (déjà joués et à jouer) 3-0 et 0 pt